



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 13 OCTOBRE 2023**

Vendredi treize octobre deux mille vingt trois, à vingt heures et trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **14**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : André BASTION.

12 membres présents à la séance : Alexis BADOIL, Chantal YVOREL, Gilbert MOSNIER, Sandrine DRIVON, André BASTION, Virginie MASSE, Joseph VOLAY, Joachim BOURBON, Colette PERIER, Arnaud VERNAY, Jean-Charles JULLIN, Laurent CHABAUD.

2 membres absents : Sylviane FAYOT, Cindy GUIOTTO

2 procurations : Sylviane FAYOT à Colette PERIER, Cindy GUIOTTO à Alexis BADOIL.

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Choix de l'architecte pour le projet de rénovation des locaux au-dessus de l'école.
2. Conventions fonds de concours et constitution d'un groupement de commande relatives à l'achat de colonnes pour la collecte des déchets.
3. Projets et travaux en cours.
4. Compte rendu des commissions.
5. Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 septembre 2023.
- Approuve le devis de maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecte Sébastien CHOULET pour la rénovation des deux logements au-dessus de l'école (2 cabinets ont été consultés).
- Autorise Monsieur le maire à signer les conventions pour le fonds de concours et la constitution d'un groupement de commandes, relatives à la fourniture et pose de colonnes d'apport volontaires pour la collecte des déchets avec la CCMDL. (délibération 54.2023). Les différents points prévus sont évoqués, l'emplacement aux rivières est à réfléchir pour être en sécurité.
- Fait le point sur les travaux et projets en cours :
 - o **Lotissement communal** : les travaux de viabilisation sont terminés, la réception du chantier est prévue le 7 novembre.

- **Assainissement route de Lyon** : les travaux ont débuté et se poursuivront jusqu'en décembre.
- **Ex MJC** : les services du Département, dans le cadre de la convention d'assistante technique, vont nous transmettre une étude pour la rénovation énergétique de ce bâtiment.
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
 - **Conseil Municipal Enfants** : le bilan des actions menées a été fait. De nouveaux projets ont été évoqués.
 - **Conseil Jeunes** : le nettoyage de voitures de septembre n'a pas mobilisé les jeunes ni la population.
 - **Vie du village** : une formation « premiers secours » sera organisée, pour l'ensemble de la population, avec les pompiers de Ste Foy, le vendredi 24 novembre à 20h à la maison de l'amitié.
 - **Médiathèque** : les ateliers « cerfs-volants » et « pain » ont été très appréciés. L'achat de tables légères est envisagé.
 - **Environnement** : des arbres vont être plantés sur la parcelle de l'ancienne station d'épuration (noisetiers, pommiers, noyers...). Réflexion en cours pour ombrager le skate park.
 - **Carrières** : les 2 carrières ont tenues leurs réunions annuelles.
 - **CCMDL** : le marché pour le lot assurances « dommages aux biens » sera fait avec Groupama, les primes et franchises augmentent fortement. La convention pour le financement du système anti grêle est reconduite avec une participation demandée de 0.37 € par habitant. (délibération 56.2023)
 - **Conférence des Maires** : la mise en place du plan-vélo est ajournée pour le moment au vu des coûts trop élevés. Le projet de baignade biologique à Hurongues est présenté succinctement (projet non validé à ce jour).
 - **TEPOS** : un bilan des rencontres est entendu.
- Est informé que la cheminée du bar a été gainée pour une meilleure utilisation de la hotte aspirante de la cuisine. L'installation de rideaux sur la pergola est en cours de discussion.
- Entend que des membres de l'association la Revole ont été reçus en mairie pour faire un bilan de la vogue 2023. Pour l'année prochaine, il est proposé de rallonger l'horaire de fin de bal du samedi et de raccourcir celui du lundi.
- Est informé qu'un agent technique suit des formations CACES nacelle et produits phyto.
- Valide le montant des frais de gardiennage de l'église pour 2023. (délibération 55.2023)
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 10 novembre à 20h30 en mairie.

Document établi le 19 octobre 2023

Affiché le 19 octobre 2023

Le Maire,
Alexis BADOIL

